

BULLETIN DE SOUSCRIPTION PARTS A

**FCPI ODYSSEE PME CROISSANCE 2025** 

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI - Article L214-30 du Code monétaire et financier)

Agrément AMF le 04/07/2025 sous le numéro FCI20250320 Code ISIN FR0014010A04 Retournez ce bulletin à l'adresse ci-dessous :

**IDENTIFICATION PARTENAIRE** 

meilleursfcpi.com 27 avenue Pierre 1er de Serbie 75116 Paris

Tél. 01 40 70 15 15 • Fax 01 47 20 52 00

Dépositaire : ODDO BHF SCA 12 bd de la Madeleine - 75009 Paris

1 - ÉTAT CIVIL			
Je soussigné(e) M. Mn NOM :	ne M. ou Mme	M. Mme	
NOM DE NAISSANCE (si différent) : PRÉNOM(S) :			
Commune de naissance :			
Département / Pays de naissan	ce :/	<i>I</i>	
Nationalité : Adresse Fiscale :			
Code Postal : Email :		Γél∶	

#### 2 - ENGAGEMENT DE SOUSCRIPTION

Je déclare avoir reçu et pris connaissance du Document d'Informations Clés (le "DIC") et du Règlement du FCPI ODYSSEE PME CROISSANCE 2025 et adhérer au Fonds et à son Règlement en souscrivant des parts A du Fonds, et :

- être redevable de l'impôt sur le revenu (l'"IR") et souhaiter bénéficier de la réduction prévue à l'article 199 terdecies-0 A du CGI à laquelle peut donner droit la souscription des parts du Fonds.
- ne pas détenir avec les membres de mon groupe familial plus de 10 % des parts du Fonds et, directement ou indirectement, plus de 25 % des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds ou avoir détenu ce montant à un moment quelconque au cours des 5 années précédant la souscription des parts du Fonds.
- être conscient que pour bénéficier de la réduction d'IR prévue à l'article 199 terdecies-0 A du CGI, les parts souscrites doivent être conservées jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant celle de la souscription (sauf en cas d'événements exceptionnels mentionnés dans le Règlement du Fonds).
- être informé(e) de la possibilité de recevoir par e-mail, ou à défaut par voie postale, sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion, le Règlement, le dernier rapport annuel et semestriel du Fonds,
- avoir été informé que le rachat des parts ne pourra intervenir avant le terme d'une durée de sept ans à compter de la constitution du Fonds soit jusqu'au 31/10/2032 (pouvant aller jusqu'à neuf ans soit jusqu'au 31/10/2034 en cas de prorogation de la durée de vie du Fonds sur décision de la Société de Gestion) sauf en cas d'événements exceptionnels prévus au Règlement,
- que les fonds utilisés pour la souscription des parts du Fonds ne proviennent pas d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme,
- ne pas répondre aux critères du statut de "US Person" au sens du droit fiscal américain, transposé en droit français par le décret N°2015-1 du 2 janvier 2015, Règlementation FATCA (je m'engage à informer immédiatement le teneur de compte-conservateur de tout changement de situation à cet égard),
- m'engager à informer le Partenaire distributeur ou la Société de Gestion de toute modification de mon statut au regard des Règlementations FATCA et CRS et notamment en cas de changement de résidence fiscale dans les 90 jours suivant ce changement de situation,
- avoir reçu préalablement à la souscription le questionnaire de connaissance client que j'ai dûment rempli et signé et que le commercialisateur ou le Démarcheur s'est enquis de mes objectifs, de mon profil investisseur, de ma situation financière et de ma capacité à subir des pertes en capital.
- avoir connaissance des caractéristiques du Fonds, en comprendre les risques et notamment les risques de perte de tout ou partie du capital, être financièrement en mesure d'y faire face et constate que ce produit financier de diversification répond à mes objectifs d'investissement (notamment de défiscalisation),
- avoir pris connaissance des frais et commissions prélevés en vue de la commercialisation, du placement et de la gestion du Fonds, tels que ces éléments figurent dans le Règlement, le DIC du Fonds et dans le présent bulletin de souscription,
- avoir pris note que les avantages fiscaux ne sont pas les seuls motifs de ma souscription dans le Fonds.

### 3 - SOUSCRIPTION ET ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Je déclare souscrire a	u FCPI ODYSSEE PME CROISSANCE 2025 à hauteur de	euros, auxquels s'ajoutent
[MDE]	euros de droits d'entrée, soit un investissement total et un versement de [MT]	euros

### Le montant de la souscription ne peut être inférieur à 3 000 euros hors droits d'entrée. 5% 2% de frais

Les souscriptions seront traduites en millièmes de parts pour la fraction de l'investissement qui ne correspond pas à une part entière. Le montant des droits d'entrée [MDE] ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription. J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le FCPI ODYSSEE PME CROISSANCE 2025 sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le FCPI ODYSSEE PME CROISSANCE 2025 des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,89% (TFAM\_GD), dont les frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,56% (TFAM\_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au delà de la durée de 9 ans.

Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM maximaux)					
TFAM gestionnaire et distributeur maximal	Dont TFAM distributeur maximal				
0,56%	0,56%				
3,06%	1,00%				
0,11%					
0.110/					
0,1170					
0,05%					
3,89%	1,56%				
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal 0,56% 3,06% 0,11% 0,11% 0,05%				

#### 4 - MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE "CARRIED INTEREST" AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Les porteurs de parts spéciales (les parts "B") ont vocation à investir au moins 0,25% (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans les parts B qui leur ouvrent un droit d'accès à 20% (PVD) de la plus-value réalisée par le FCPI ODYSSEE PME CROISSANCE 2025, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : remboursement à hauteur de 100% du nominal des parts A (RM).

5 - SIGNATURE DU BULLETIN DE SO	5 - SIGNATURE DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION					
Fait en triple exemplaire à	Signature(s) du(des) souscripteur(s) (en cas de co-souscription) Précédée(s) de la mention "Lu et approuvé"					
1 <sup>er</sup> exemplaire : ODYSSEE Venture 2 <sup>ème</sup> exemplaire : Distributeur 3 <sup>ème</sup> exemplaire : Souscripteur						
J'autorise (nous autorisons) ou Je n'autorise (nous n'autorisons) pas ODYSSEE Venture à m'adresser (nous adresser) en format PDFpar courrier électronique à l'adresse renseignée ci-dessus toutes les informations réglementaires relatives à la vie du fonds.						
En cas de démarchage bancaire ou financier tel que défini par l'article L341-1 du Code Monétaire et Financier, la signature du bulletin de souscription ainsi que le versement des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que 48 heures minimum après la signature du "récépissé de démarchage".						
6 - RÈGLEMENT						
Je joins un chèque du montant global de ma souscription libellé à l'ordre du FCPI ODYSSEE PME CROISSANCE 2025  J'effectue un virement du montant global de ma souscription sur le compte collecte du Fonds (Je joins la preuve de mon ordre de virement) : Intitulé du compte : FCPI ODYSSEE PME CROISSANCE 2025 COLLECTE IBAN : FR76 4585 0000 0167 8426 0000 196 BIC : ODDOFRPP Banque : ODDO BHF SCA						
7 - MODALITÉS DE DÉTENTION DES PARTS						
Je décide que les parts souscrites : soient conservées par ODDO BHF SCA, dépositaire, en nominatif pur, sans droits de garde						
soient transférées sur mon Compte titres dont voici les coordonnées bancaires (je joins mon RIT-IBAN compte titres) :						
AVERTISSEMENT DE L'AUTORITE D L'attention des souscripteurs est attirée sur	ES MARCHES FINANCIERS le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de sept (7) ans à compter de la constitution du FCPI ou de neuf (9) ans					

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de sept (7) ans à compter de la constitution du FCPI ou de neuf (9) ans en cas de prorogation du Fonds par la société de gestion sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le Règlement.

Le fonds commun de placement dans l'innovation est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique "profil de risque" du Règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

### Liste des fonds gérés par ODYSSEE VENTURE

DÉNOMINATION DES FONDS	Date de création	Date à laquelle l'actif doit atteindre son quota de titres éligibles	Pourcentage de l'actif éligible au 31/12/2024
FIP ODYSSEE CONVERTIBLES & ACTIONS	31/05/2012	30/04/2014	Fonds en liquidation
FIP ODYSSEE CONVERTIBLES & ACTIONS 2	17/06/2013	17/02/2016	Fonds en liquidation
FIP ODYSSEE CONVERTIBLES & ACTIONS 3	20/05/2014	20/01/2018	Fonds en liquidation
FIP ODYSSEE PME CROISSANCE	20/05/2014	20/01/2018	Fonds en liquidation
FIP UFF MULTICROISSANCE	31/10/2014	30/06/2018	Fonds en liquidation
FIP ODYSSEE PME CROISSANCE 2	19/05/2015	19/01/2019	Fonds en préliquidation
FIP ODYSSEE CONVERTIBLES & ACTIONS N°4	29/10/2015	30/06/2019	Fonds en préliquidation
FIP UFF MULTICROISSANCE N°2	31/12/2015	31/08/2019	Fonds en préliquidation
FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°3	20/04/2016	21/12/2019	Fonds en préliquidation
FIP UFF FRANCE CROISSANCE	28/02/2017	31/10/2020	Fonds en préliquidation
FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°4	31/10/2017	30/06/2021	Fonds en préliquidation
FCPR ODYSSEE RENDEMENT N°2	28/09/2018	31/03/2021	50,6%
FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°5	31/10/2019	30/06/2023	73,0%
FCPR ODYSSEE ACTIONS	30/09/2020	31/03/2023	66,3%
FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°6	30/10/2020	30/06/2024	90,2%
FCPR ODYSSEE ACTIONS N°2	30/09/2022	31/03/2025	45,1%
FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°7	31/10/2022	30/06/2026	45,2%
FIP UFF MULTICROISSANCE N°3	31/10/2023	30/06/2027	5,0%
FIP ODYSSEE PME CROISSANCE N°8	31/10/2023	30/06/2027	6,1%
FCPR ODYSSEE ACTIONS N°3	30/09/2024	31/03/2027	3,2%

Les données personnelles recueillies sur ce formulaire sont destinées à ODYSSEE Venture en qualité de responsable de traitement pour les besoins de l'exécution du contrat conclu avec cette dernière et la gestion de votre dossier. Conformément à la loi sur la protection des données personnelles et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, ces données peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort en contactant : ODYSSEE Venture, service Souscripteurs, 26 rue Berri, CS 50205, 75373 Paris Cedex 08 – souscripteurs@odysseeventure.com. Les données peuvent être communiquées aux sous-traitants de ODYSSEE Venture notamment pour l'analyse des données, la facturation et plus généralement pour les besoins de l'exécution du contrat. La collecte des données répond à une exigence à la fois contractuelle et règlementaire.



Accélérateur de croissance

## QUESTIONNAIRE CONNAISSANCE CLIENT

DU	Je complète, date et signe ce questionnaire de "connaissance client", établi dans le cadre des dispositions de l'article L. 533-13 du Code Monétaire et Financier. Cette fiche est couverte par le secret professionnel et vos réponses ont pour unique objectif d'apprécier l'adéquation d'un investissement dans
	le FCPI ODYSSEE PME CROISSANCE 2025 avec votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière.
Ш	UATION PATRIMONIALE
	Quelle est votre profession ?         Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ?       OUI       NON (Champ obligatoire)         Montant global de votre patrimoine :
	moins de 1M€
ΧF	PERIENCE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT
	Connaissez-vous les instruments financiers suivants et/ou avez-vous déjà effectué des opérations sur ces instruments financiers, directement ou au travers de contrats d'assurance-vie ?  Actions ou OPCVM actions Obligations ou OPCVM Obligataires Produits immobiliers (OPCI, SCPI) Capital investissement (titres non cotées, FCPR, FCPI, FIP, SCR)  Confiez-vous la gestion de votre portefeuille à un professionnel ? OUI NON Si oui, intervenez-vous dans la gestion de ce portefeuille ? NON RAREMENT RÉGULIÈREMENT
	Classification des personnes physiques en client "non professionnels":  Conformément à l'article D533-11 du code monétaire et financier, ODYSSEE Venture classe les personnes physiques et morales en tant que client non professionnel au sens de la règlementation.  Le (ou les) Titulaire(s) est/sont informé(s) qu'il(s) a/ont la possibilité de demander à ODYSSEE Venture à être catégorisé(s) en client professionnel (i) sous réserve de l'évaluation adéquate par ODYSSEE Venture ou du conseil du Titulaire de ses compétences, expériences et connaissances lui procurant l'assurance raisonnable, au regard de la nature des transactions ou des services envisagés, qu'il sera en mesure de prendre des décisions d'investissement et de comprendre les risques encourus; et (ii) à la condition qu'il remplisse au moins deux des critères visés à l'article 314-6 du Règlement général de l'AMF.  Nous attirons votre attention sur le fait que cette modification de catégorie, qui n'est pas de droit, aurait pour conséquence de diminuer le degré de protection auquel vous avez droit aujourd'hui. En particulier, vous perdriez le bénéfice de certains droits en termes d'information et de conseil, d'exécution des ordres et de traitement des réclamations. Toute demande de changement de catégorie doit être adressée à ODYSSEE Venture par lettre recommandée avec accusé de réception. La demande doit clairement indiquer le souhait du client d'être traité, selon le cas, en client "non professionnel" ou en client "professionnel".
BJ	JECTIFS D'INVESTISSEMENT
	Objectifs recherchés :       Exonération d'impôt       Diversification de mon portefeuille       Autres :         (plusieurs réponses possibles)       Diversification de mon portefeuille       Autres :
AF	PACITE A SUPPORTER DES PERTES EN CAPITAL
	Tout investissement dans un FCPI comporte un risque de perte en capital, êtes-vous prêt à accepter ce risque ? UNI Champ obligatoire
	Je certifie avoir pris connaissance du Document d'Informations Clés (DIC) et du règlement du FCPI ODYSSEE PME CROISSANCE 2025, y compris concernant les frais de fonctionnement, les avertissements de l'Autorité des Marchés Financiers, et le risque encouru sur le capital ainsi que de la durée de blocage de mes avoirs de sept ans, soit jusqu'au 31 octobre 2032, qui peut être prorogée deux fois un an (soit au plus tard le 31 octobre 2034).  Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en toute connaissance de cause des parts de FCPI, en adéquation avec ma situation financière, mon expérience en matière d'investissement, mon profil investisseur, mes objectifs, ma capacité à subir des pertes en capital.  Je note que la lettre d'information semestrielle du fonds sera consultable et téléchargeable directement sur le site de la société de gestion www.odysseeventure.com, rubrique "fonds" puis "reportings".
	Fait à : Le :
	Signature(s) du(des) souscripteur(s) (en cas de co-souscription)



Accélérateur de croissance



											CO-SOUSCR	IPTEUR (le	cas échéant)			
•	Je so	ussig	gné(e)	M.	Mme	M. ou Mme					M.	Mme				
	MOM	_														
				<b>E</b> (si difféi	rent) <b>:</b>											
		IOM(S	iscale :													
_		Post				Ville:										
	Joue	rust	iat :			vitte:										
	Fond	ls con	icerné : F	CPI ODY	SSEE PME	CROISSANCE 2025	5									
	X			U.b			:		1 1/0			1 1 0	M (II)		. (1:	21.1
	Λ			en capse det je ce		démarchage ba	ncaire ou fin	ancier t	tel que defi	ını par l ar	ticle L341-	· I au Coc	e Monetaire	et Fina	ancier (disp	ponible
			que j'ai p	pris conn	aissance du	Document d'Infor EE PME CROISSAN							ques particuli	ers liés	s à la	
ΛIJ		2.				n conseiller ou de				_			it le Fonds au	quel je	e souscris.	
UU			, ,		'			J						, ,		
				-		après dénommé le										
		ma c	apacité à	subir des		près s'être enquis capital et m'avoir j ectué :										
	1. m'a remis le Document d'Informations Clés (DIC) et le Règlement dont je certifie avoir pris connaissance ; m'a informé des risques que peut comporter ce produit, et en particulier a attiré mon attention sur les risques particuliers liés à la souscription du FCPI ODYSSEE PME CROISSANCE 2025 ainsi que de la durée de blocage des avoirs associée, et m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du Fonds,								SSANCE							
	2. m'a informé de l'existence d'un délai de réflexion de 48 heures offert conformément à l'article L341-16 du Code Monétaire et Financier et commençant à courir le lendemain de la signature du présent document pour expirer 48 heures après, délai prorogé s'il expire un dimanche ou un jour férié ou chômé, jusqu'au premier jour ouvrable suivant. (1)															
		3.	placeme	ents finan	ciers, notar	nent est conforme nment en terme de e néanmoins ma s	e risque et de									
						nature du bullet signature du pré							ent, ne peuve	ent inte	ervenir qu	re
		,														
	Fait	a :							Le : .							
	Sian	ature	els) duld	es) sousc	ripteur(s)	(en cas de co-sou	scription)									
					"Lu et app											

Les données personnelles recueillies sur ce formulaire sont destinées à ODYSSEE Venture en qualité de responsable de traitement pour les besoins de l'exécution du contrat conclu avec cette dernière et la gestion de votre dossier. Conformément à la loi sur la protection des données personnelles et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, ces données peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort en contactant : ODYSSEE Venture, Service Souscripteurs, 26 rue Berri, CS 501026, 75373 Paris Cedex 08 - souscripteurs/Godysseeventure.com. Les données peuvent être communiquées aux sous-traitants de ODYSSEE Venture notamment pour l'analyse des données, la facturation et plus généralement pour les besoins de l'exécution du contrat. La collecte des données répond à une exigence à la fois contractuelle et règlementaire.



# PROCESS CLIENT meilleursfcpi.com

**Vous êtes CLIENT** et avez donc déjà souscrit via meilleursfcpi.com en complétant la dernière version de notre <u>KIT REGLEMENTAIRE</u>. Dans ce cas, conformément à la règlementation, veuillez suivre ce process concernant votre nouvelle demande de souscription/dossier :

A) Si votre situation est inchangée depuis la dernière fois (patrimoine, connaissances
financières, profil de risque), veuillez signer ce document puis le joindre à votre envoi
avec le reste des pièces justificatives requises listées en page 2, tout en respectant les
consignes qui y sont inscrites. S'il s'agit uniquement de vos coordonnées qui ont changé,
veuillez-nous les indiquer ici :

**B)** Si votre situation a évolué depuis la dernière fois, veuillez suivre et remplir à la place de ce document PROCESS et PIECES JUSTIFICATIVES CLIENT (que vous ne pouvez donc pas utiliser cette fois-ci), le <a href="KIT REGLEMENTAIRE">KIT REGLEMENTAIRE</a> que vous trouverez ici : <a href="https://www.meilleursfcpi.com/kitreglementaire.pdf">https://www.meilleursfcpi.com/kitreglementaire.pdf</a> (ou par courrier sur demande).

Pour toute question, n'hésitez pas à nous joindre au **01 40 70 15 15** (7j/7 9h-22h) ou par mail sur **backoffice@meilleursfcpi.com**. Nous vous recommandons de nous contacter systématiquement avant d'effectuer toute démarche.

### En signant ce document vous attestez :

que votre situation est identique à celle renseignée sur le dernier <u>KIT REGLEMENTAIRE</u>, que vous avez pris connaissance du document PIECES JUSTIFICATIVES <u>CLIENT</u> en page 2, que nous disposons de toutes les informations et documents requis afin d'apprécier pleinement votre situation tel que l'exige la règlementation ainsi que notre <u>KIT REGLEMENTAIRE</u> actuel, dont vous avez pris connaissance via le lien donné au cas B, que toutes les informations et les documents transmis sont à jour, exactes et complets, que tout futur changement/évolution de votre situation nous sera notifié.

Ce document concerne également le co-souscripteur le cas échéant :

Fait à :	Nom/s :	SIGNATURE/S:
Le ://	Prénom/s :	

### PIECES JUSTIFICATIVES CLIENT

Liste et consignes des pièces justificatives **CLIENT** à joindre **systématiquement** lors de **chaque nouvelle demande** de souscription/dossier, conformément à la règlementation :

- Process client\* uniquement dans le cas A, rempli, signé et daté en J, qui doit être la date du jour de l'envoi de votre dossier.
- Bulletin de souscription original de chaque fonds souhaité, rempli, signé et daté en J+7, date à laquelle le fonds afférent doit toujours être disponible/ouvert (date s'arrêtant donc maximum au 31/12 de l'année en cours).
- Paiement: chèque, preuve de virement\* ou SEPA\*, rempli et signé pour chaque fonds souhaité. Toutes les options disponibles ainsi que les instructions pour effectuer le paiement sont présentes sur chaque bulletin de souscription. La date qui figure sur le paiement doit être la même que celle du bulletin de souscription afférent. Chaque paiement doit être crédité sur le compte du fonds qui s'y rapporte avant sa clôture.
- Pièce d'identité\* valide : photocopie CNI recto/verso ou passeport.
- Justificatif de domicile\* de moins de 3 mois, à défaut, une attestation d'hébergement\* (hors facture de téléphone portable) manuscrite signée par l'hébergeant et accompagnée de sa photocopie de pièce d'identité\* ainsi que de son justificatif de domicile de moins de 3 mois\*.
- RIB de compte courant\* permettant de rembourser le/s fonds à terme.
- RIB de compte-titres\* uniquement si vous avez choisi sur le/s bulletin/s de souscription de loger vos parts sur ce RIB (attention aux éventuels frais de garde).

Remarques : cette liste concerne également le co-souscripteur le cas échéant,

1 exemplaire de chaque pièce suffit pour l'ensemble de votre dossier,

\* Ces pièces peuvent être envoyées par mail à l'adresse : <u>backoffice@meilleursfcpi.com</u>, Toutes les dates du dossier doivent être antérieures à la date de clôture du/es fonds, Joindre l'offre promotionnelle remplie et signée le cas échéant (cf document),

Veuillez conserver une copie de l'ensemble de votre dossier,

Tout manguement/anomalie bloquera voire invalidera votre dossier,

Un fonds peut clôturer de manière anticipée à tout moment (ne pas se fier à la date clôture), Aucun dossier ne peut recevoir la garantie d'aboutir en souscription avant d'obtenir l'attestation fiscale envoyée pour chaque fonds par l'administration fiscale,

Veuillez considérer un délai de traitement pour votre dossier (contactez-nous).

Veuillez adresser votre dossier conforme le plus tôt possible dans les temps en utilisant la **lettre T** préaffranchie dédiée à cet effet le cas échéant, ou bien par vos soins à meilleursfcpi.com situé au **27 Avenue Pierre 1**<sup>er</sup> de **Serbie 75116 Paris**.

## PROCESS PROSPECT meilleursfcpi.com

**Vous êtes PROSPECT** et n'avez donc pas encore souscrit via meilleursfcpi.com. Dans ce cas, conformément à la règlementation, veuillez suivre et renseigner la dernière version de notre <u>KIT REGLEMENTAIRE</u> que vous trouverez sur notre site via ce lien : <a href="https://www.meilleursfcpi.com/kitreglementaire.pdf">https://www.meilleursfcpi.com/kitreglementaire.pdf</a> (ou par courrier sur demande).

Vous trouverez en page 2 une liste et des consignes concernant les PIECES JUSTIFICATIVES PROSPECT à joindre obligatoirement au <u>KIT REGLEMENTAIRE</u> une fois renseigné, afin de constituer votre demande de souscription/dossier à nous adresser.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous joindre au **01 40 70 15 15** (7j/7 9h-22h) ou par mail sur <u>backoffice@meilleursfcpi.com</u>. Nous vous recommandons de nous contacter systématiquement avant d'effectuer toute démarche.

### PIECES JUSTIFICATIVES PROSPECT

Liste et consignes des pièces justificatives **PROSPECT** à joindre **obligatoirement** afin de constituer votre **demande de souscription/dossier**, conformément à la règlementation :

- <u>Kit règlementaire</u> original rempli, signé et daté en J, qui doit être la date du jour de l'envoi de votre dossier.
- Bulletin de souscription original de chaque fonds souhaité, rempli, signé et daté en J+7, date à laquelle le fonds afférent doit toujours être disponible/ouvert (date s'arrêtant donc maximum au 31/12 de l'année en cours).
- Paiement: chèque, preuve de virement\* ou SEPA\*, rempli et signé pour chaque fonds souhaité. Toutes les options disponibles ainsi que les instructions pour effectuer le paiement sont présentes sur chaque bulletin de souscription. La date qui figure sur le paiement doit être la même que celle du bulletin de souscription afférent. Chaque paiement doit être crédité sur le compte du fonds qui s'y rapporte avant sa clôture.
- Pièce d'identité\* valide : photocopie CNI recto/verso ou passeport.
- Justificatif de domicile\* de moins de 3 mois, à défaut, une attestation d'hébergement\* (hors facture de téléphone portable) manuscrite signée par l'hébergeant et accompagnée de sa photocopie de pièce d'identité\* ainsi que de son justificatif de domicile de moins de 3 mois\*.
- RIB de compte courant\* permettant de rembourser le/s fonds à terme.
- RIB de compte-titres\* uniquement si vous avez choisi sur le/s bulletin/s de souscription de loger vos parts sur ce RIB (attention aux éventuels frais de garde).

Remarques : cette liste concerne également le co-souscripteur le cas échéant, 1 exemplaire de chaque pièce suffit pour l'ensemble de votre dossier,

\* Ces pièces peuvent être envoyées par mail à l'adresse : <u>backoffice@meilleursfcpi.com</u>, Toutes les dates du dossier doivent être antérieures à la date de clôture du/es fonds,

Joindre l'offre promotionnelle remplie et signée le cas échéant (cf document),

Veuillez conserver une copie de l'ensemble de votre dossier,

Tout manquement/anomalie bloquera voire invalidera votre dossier,

Un fonds peut clôturer de manière anticipée à tout moment (ne pas se fier à la date clôture), Aucun dossier ne peut recevoir la garantie d'aboutir en souscription avant d'obtenir l'attestation fiscale envoyée pour chaque fonds par l'administration fiscale,

Veuillez considérer un délai de traitement pour votre dossier (contactez-nous).

Veuillez adresser votre dossier conforme le plus tôt possible dans les temps en utilisant la **lettre T** préaffranchie dédiée à cet effet le cas échéant, ou bien par vos soins à meilleursfcpi.com situé au **27 Avenue Pierre 1**<sup>er</sup> de **Serbie 75116 Paris**.